



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 22 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 juin 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de procurations : 18

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur David HAEGY
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

### Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Madame Catherine VICTOR
Madame Céline RABUT	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES



---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES****SPLAAD - Parc d'activités de Beauregard à Longvic et Ouges – Compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2022 - Avenant n 7 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement - Approbation**

En application des articles L. 1523-2 du code général des collectivités territoriales et L. 300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la SPLAAD a adressé à Dijon Métropole le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Parc d'activités de Beauregard » établi à la date du 31 décembre 2022.

Par délibération du 19 novembre 2009, le Conseil Communautaire du Grand Dijon, devenu depuis Dijon Métropole, avait décidé de confier à la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD), par voie de convention de prestations intégrées, l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Parc d'activités Beauregard » sur le territoire des communes de Longvic et Ouges.

Le 27 novembre 2014, le Conseil Communautaire a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC comprenant notamment le Programme des équipements publics et les modalités prévisionnelles de financement.

Le parc d'activités de Beauregard a pour ambition d'allier qualité urbaine et paysagère, de pouvoir s'adapter à une demande évolutive en gardant une logique d'ensemble et d'être exemplaire en matière de développement durable.

**ELEMENTS DU BILAN ANNUEL****Travaux**

Il s'agit des travaux secondaires de l'opération pour la viabilisation des terrains cessibles du projet.

Les travaux de la phase 1 engagés au printemps 2018 se poursuivent. Il en est de même pour les travaux de la phase 2, engagés à l'automne 2021.

Les dépenses constatées pour ce poste au 31 décembre 2022 s'élèvent à 9 281 400 € TTC.

Concernant l'exercice 2023, il est à noter que les études opérationnelles du barreau routier, comprenant une piste cyclable reliant la M122A à la M996, sont en cours. Il est envisagé un démarrage de travaux au printemps 2024, en vue d'une livraison à l'hiver 2024/2025.

**Commercialisation**

Cinq ventes ont été signées au cours de l'exercice. Elles concernent les lots suivants :

- lot n°6 cédé à la SCI JO&JO (IDEPRO) pour une surface de terrain de 2 500 m<sup>2</sup> et un montant de 125 000 € HT ;
- lot n°43 cédé à la société DIJON INVEST (CHRONOPOST) pour une surface de 27 178 m<sup>2</sup> et un montant de 1 223 010 € HT ;
- lot n°11 cédé à la société Crédit Mutuel Real Estate Lease (EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES) pour une surface de terrain de 11 190 m<sup>2</sup> et un montant de 447 600 € HT ;
- lot n°9 cédé à la société Crédit Mutuel Real Estate Lease (PROPHYCHEM) pour une surface de terrain de 2 500 m<sup>2</sup> et un montant de 125 000 € HT ;
- lot n°24 cédé à la SCI ROMARIN (MAISON STEPHANE BROCARD) pour une surface de 4 874 m<sup>2</sup> et un montant de 243 700 € HT .

Il est prévu, en 2023, la signature de la cession du lot n°8 à la société WACHO INVEST (AB FERMETURES) ainsi que la signature d'au moins trois nouveaux compromis de vente.

## Compte de résultat prévisionnel, participation de la collectivité à l'équilibre de l'opération et avenant n°7 à la convention de prestations intégrées

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et des charges actualisés de l'opération « Parc d'activités de Beauregard » arrêtés au 31 décembre 2022, subissent quelques ajustements par rapport au compte de résultat et à l'état prévisionnel de l'exercice précédent. En effet, la participation globale de la collectivité est inchangée (soit 12 311 924 €) mais sa répartition est modifiée, entre subvention globale et cession d'équipements généraux, comme suit :

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	écart
Subvention globale (non imposable à la TVA)	9 311 924 €	2 950 679 €	6 361 245 €
Cession des équipements généraux (€ HT)	3 000 000 €	9 361 245 €	- 6 361 245 €
TOTAL	12 311 924 €	12 311 924 €	0 €

Cette modification, qui fait l'objet de l'avenant n°7 joint au présent rapport, permet à la collectivité d'étaler dans le temps sa participation, en fonction de ses disponibilités budgétaires, sans être tributaire de l'avancement des travaux.

Pour ce qui concerne l'exercice 2023 il est prévu, avant le 31 décembre 2023, une cession à la métropole d'équipements généraux, correspondant à une partie de la voirie principale, pour un montant de 2 400 000 € TTC (en rappelant que les crédits correspondants ont été inscrits au BP 2023).

L'état prévisionnel des dépenses et recettes de l'opération, arrêté au 31 décembre 2022 fait apparaître :

- un cumul des dépenses réalisées d'un montant de 22 563 465 € TTC ;
- un cumul des recettes réalisées d'un montant de 16 140 175 € TTC.

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Parc d'activités Beauregard » transmis par la SPLAAD à Dijon Métropole, et arrêté au 31 décembre 2022 comportant :

- le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- les tableaux des acquisitions et cessions immobilières réalisées.

Vu l'avenant n°7 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement « Parc d'activités Beauregard » ;

### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Parc d'activités de Beauregard » arrêté au 31 décembre 2022 et ses annexes ;
- **d'approuver** l'avenant n°7 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement « Parc d'activités Beauregard » actant la modification de la répartition de la participation de la collectivité à l'équilibre de l'opération entre cession d'équipements généraux et subvention globale de Dijon Métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN      POUR : 72  
                  CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 11

DONT 18 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN